

# CHARTRE AME®

- Les membres AME® sont engagés pour la valorisation de la construction écologique, des énergies renouvelables et de la performance énergétique.
- Les entreprises AME® se forment et s'investissent dans le maintien et l'amélioration de la gestion éco-responsable de leur établissement.
- Les groupes AME® organisent et participent régulièrement des rencontres pour le maintien d'une veille technique (écobilan des matériaux utilisés, conception...), et économique (achats groupés des matériaux, choix de techniques moins coûteuses...).
- Une réalisation AME® doit répondre aux exigences des performances énergétiques au minimum équivalente à un niveau largement supérieur à la réglementation thermique en cours.
- La coordination des constructions et rénovations AME® est facilitée par des réflexions lors des réunions de veille technique en aval.
- Les chantiers AME® doivent être propres avec une gestion qualitative des déchets, les entreprises présentes travaillent en sécurité et respectent mutuellement le travail de chacun.
- Les groupes AME® favorisent la mise en relation des adhérents auprès du public par le biais d'actions de communications (salons, insertion publicitaire...)
- Les membres AME® participent activement à l'organisation des actions de communication.
- Les groupes et membres AME® sont acteurs et participent activement aux diverses actions en faveur de la construction durable.